

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Nombre de Conseillers</b>	<b>En exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
	<b>19</b>	<b>18</b>	<b>19</b>

Le conseil municipal de la commune d'AVEIZIEUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire publique (limitée à 10 personnes et sans retransmission des débats en direct) le jeudi 27 mai 2021 à 20 heures 15 minutes, salle Jacquard 48 rue des Passementiers sous la présidence de M. Sylvain DARDOULLIER, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 20 mai 2021.

Date d'affichage de l'ordre du jour : 20 mai 2021.

**Présents :**

M. Sylvain DARDOULLIER – maire,  
M. Jean-Marc CHOMAT, Mme Carole ANGLARD, M. Jean-Pierre BREBIS, Mme Sandrine THEVENON – adjoints au maire,  
M. Jacky SOULAS, Mme Irène MOUNIER, Mme Maryse BARRIER, M. Jean-François SARAZIN, Mme Odette CHARRETIER, M. Pierre-Jean CESARI, Mme Thérèse NEEL, Mme Aïcha GUARINOS, M. Lionel CROZIER, Mme Christel COMTE, M. Maxime BRUN, Mme Lolita REYMOND, M. Amaury MOULARD - conseillers municipaux.

**Absent excusé :** M. André CHOINKOWSKI.

**Procuration de vote :** M. André CHOINKOWSKI à M. Jean-Marc CHOMAT.

**Secrétaire élu pour la durée de la séance :** M. Amaury MOULARD.

**1. Approbation du compte rendu de la séance du 8/4/2021**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le maire dans le cadre de sa délégation**

Décision n° 2021-013 : Monsieur le maire décide de passer commande à la société GRANGE MACONNERIE - 3 ZA Le Bouchet 42330 AVEIZIEUX, pour les travaux de démoussage de la toiture de l'école Jules Verne. Le coût de la prestation s'élève à 850.00 € HT soit 1 020.00 € TTC.

Décision n° 2021-014 : Monsieur le maire décide de passer commande à la société GRANGE MACONNERIE - 3 ZA Le Bouchet 42330 AVEIZIEUX, pour les travaux de reprise du mur arrière et du muret avant du monument aux morts. Le coût de la prestation s'élève à 4 228.26 € HT soit 5 073.91 € TTC.

Décision n° 2021-015 : Monsieur le maire décide de passer commande à la société GRANGE MACONNERIE - 3 ZA Le Bouchet 42330 AVEIZIEUX, pour les travaux de toiture de la chaufferie de l'église. Le coût de la prestation s'élève à 7 241.60 € HT soit 8 689.92 € TTC.

Décision n° 2021-016 : Monsieur le maire décide de passer commande à la société INDUS ELEC - 11 Rue Michel Rondet 42230 ROCHE LA MOLIERE, pour les travaux de réfection de l'armoire électrique générale de l'ancien stade. Le coût de la prestation s'élève à 4 540 € HT soit 5 448.00 € TTC.

Décision n° 2021-017 : Monsieur le maire décide de passer commande à la société MOTOCULTURE COLOMBAN - 494 Boulevard Joseph Cugnot Zone des Granges 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON, pour l'achat d'un taille haie sur perche. Le coût de l'acquisition s'élève à 835.72 € HT soit 1 002.86 € TTC.

Décision n° 2021-018 : Monsieur le maire décide de passer commande à la société BEALEM - 314 Rue Adamas 42210 MONTROND LES BAINS, pour des travaux sur la pompe de bouclage ECS du stade de foot. Le coût de la prestation s'élève à 1 374.00 € HT soit 1 648.80 € TTC.

### **3. Organisation de la semaine scolaire**

Monsieur le maire donne lecture du Procès-Verbal du conseil d'école extraordinaire en date du 17 mai 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de suivre l'avis du conseil d'école en poursuivant l'organisation de la semaine scolaire actuelle : 4 jours d'école les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h30.

### **4. Restauration scolaire : choix du prestataire à compter de la rentrée scolaire 2021/2022**

Monsieur le maire présente les trois propositions reçues concernant la confection et la livraison de repas au restaurant scolaire : celle de l'OGEC ST JOSEPH STE CLAIRE (3.65 € TTC), celle de ELIOR (3.266 € TTC) et celle d'API RESTAURATION (3.05 € TTC).

Après avoir écouté les explications et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de retenir la proposition de la société API RESTAURATION pour un prix de repas facturé à 3.05 € TTC (comprenant la mise à disposition du four) pour 1 an avec tarif bloqué sur 2 ans et autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention.

### **5. Tarifs des repas au restaurant scolaire à compter de la rentrée scolaire 2021/2022**

Madame Sandrine THEVENON fait état du bilan financier sur l'année scolaire 2020/2021. Actuellement le repas est facturé aux familles 3.85 €. Le coût de revient d'un repas, anormalement élevé, s'élève à 7.37 €. Il s'explique par la mise en place de diverses mesures liées à la situation sanitaire COVID-19. En temps normal, le coût de revient aurait été de 6 €.

Suite à toutes les explications, Monsieur le maire propose d'augmenter le prix de vente des repas, tant enfant qu'adulte.

Après délibération, le conseil municipal décide, à la majorité (16 votes Pour, 2 votes Contre et 1 abstention), de fixer le prix du repas enfant à 4 € et le prix du repas adulte à 6 €.

#### **6. Tarifs de l'accueil périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2021/2022**

Madame Sandrine THEVENON fait état du bilan financier sur l'année scolaire 2020/2021. Le coût de revient d'une demi-heure d'accueil périscolaire, anormalement élevé, s'élève à 4.05 €. Il s'explique par la mise en place de diverses mesures liées à la situation sanitaire COVID-19.

Après délibération, le conseil municipal décide, à la majorité (18 votes Pour et 1 abstention) :

- D'augmenter de 0.05 centimes les prix de vente de la demi-heure d'accueil périscolaire soit 1.10 €, 1.25 € et 1.35 € selon le Quotient Familial de chaque famille,
- De maintenir la redevance de 0.50 € par enfant dans l'unique cas suivant : enfant non inscrit à l'accueil périscolaire et pris en charge par le personnel encadrant à 16 h 30 (trajet de l'école à l'accueil périscolaire).

#### **7. Acquisition foncière - Tènement immobilier Chemin du Pêchy**

Monsieur le maire présente les deux parcelles concernées : la parcelle B 291 de 494 m<sup>2</sup> et la parcelle B 533 de 26 m<sup>2</sup>, situées Chemin du Pêchy et appartenant à la famille NEEL.

Monsieur le maire précise que la commune est intéressée pour acquérir ce tènement immobilier (terrain + garage) car il fait partie de la requalification du Centre bourg (future entrée pour les écoles). La commune a sollicité la famille. Cette dernière propose de vendre ses parcelles au prix de 40 000 € net vendeur (hors frais de notaire).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'acquisition de ce bien au prix de 40 000 € net vendeur + frais d'actes notariés prévu au budget communal et autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

#### **8. Travaux du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire : reprise éclairage après la démolition de la cure**

Après avoir écouté les explications de Monsieur le maire, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de confier les travaux de reprise de l'éclairage après la démolition de la cure au Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire pour une participation prévisionnelle de la commune de 2 236 €, d'amortir ce fonds de concours sur un an et d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces à intervenir.

## **9. Travaux du Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Loire : dissimulation des réseaux secs chemin du Pêchy**

Après avoir écouté les explications de Monsieur le maire, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de confier les travaux de dissimulation des réseaux secs du Chemin du Pêchy au Syndicat Intercommunal des Énergies de la Loire pour une participation prévisionnelle de la commune de 10 022 €, d'amortir ce fonds de concours sur 10 ans et d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces à intervenir.

## **10. Aménagement du Centre bourg : choix de l'architecte**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le plan, l'équipe et l'offre financière de l'étude niveau Avant-Projet de la requalification et de la mise en valeur du Centre bourg faite par l'Atelier urba-site et SEGIC Ingénierie.

Le coût total de la mission Tranche Ferme Avant-Projet s'élève à 11 050 € HT soit 13 260 € TTC.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le choix de l'architecte et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents de ce dossier.

## **11. Transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas transférer la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la communauté de communes.

## **12. Convention d'exercice du droit de pêche par l'association La Gaule Chazelloise**

Monsieur le maire explique qu'il s'agit de régulariser une situation existante, en accordant le droit de pêche aux membres de La Gaule Chazelloise sur la parcelle cadastrée A 740, située au Relobet le long de la rivière Gimond rive gauche et appartenant à la commune.

Après délibération, le conseil municipal, autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention pour une période de 2 ans à compter de la date de signature.

## **13. Motions de la Chambre d'Agriculture de la Loire**

Monsieur le maire donne lecture des 2 motions reçues de la Chambre d'agriculture de la Loire. Il explique qu'il s'agit d'un soutien à nos agriculteurs.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- \* Approuve l'ensemble du contenu des deux motions ;
- \* S'associe solidairement à la démarche. Précise que la délibération sera transmise à la Chambre d'Agriculture de la Loire.

#### 14. Questions diverses

- Tirage au sort des jurés d'assises :

Monsieur le maire donne lecture de l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Loire.

Afin de désigner les jurés qui figureront sur la liste annuelle du jury de la Cour d'Assises de la Loire pour les audiences postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2022, il est demandé à la commune de tirer au sort trois personnes inscrites sur la liste électorale, obligatoirement nées avant 1999.

Les trois personnes tirées au sort sont :

<b>Nom</b>	<b>Prénoms</b>	<b>Adresse</b>
BLANC	Christian Jean	5 IMPASSE DE LA PERIERE
SIMON	Marc Francis	791 RUE DE L'ABREUVOIR
MOUNIER	Murielle Marie Catherine	8 ROUTE DU BERNE

Ces trois personnes seront avisées par courrier.

- Conseil Municipal Jeunes : Marche écologique organisée le samedi 12 juin 2021. La mairie fournit les gants et les sacs poubelle.
- Informations diverses : Mise en place du plan de relance SIEL-TE et estimation du montant maximum de subvention RENOLUTION du SIEL-TE relatif aux travaux d'isolation thermique du local boules de 3 516 €.

Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour copie et expédition conformes  
A Aveizieux, le 1er juin 2021  
Sylvain DARDOULLIER, maire,

